

## ACTION CONCERNANT LA LOI SUR L'AGRICULTURE

A l'approche des débats pour le projet de loi «EGAlim» (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0627.asp>) examiné à l'Assemblée dès le 12 septembre 2018 (examen en deuxième lecture) et au Sénat le 25, Oïkos Kaï Bios a écrit à tous les députés ainsi qu'à l'ensemble des sénateurs. Ont répondu : 3 sénateurs sur 225 et 5 députés sur 577. Sans commentaires....

Comme nous en a informé Monsieur Bruno RETAILLEAU, Président du Groupe Les Républicains dans son courrier du 8 novembre (ci-dessous), le Conseil Constitutionnel a été saisi par plus de 60 sénateurs. La décision du Conseil Constitutionnel du 25 octobre 2018 (<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2018771DC.htm>) indique que de nombreux articles de cette loi \*, sont contraires à la Constitution.

Néanmoins, par une « procédure accélérée », une parmi d'autres, chères à nos gouvernements, la loi a été votée. Elle ne satisfait ni les agriculteurs ni les éleveurs encerclés par le CETA, le Mercosur....liste non exhaustive.

Après le Rapport d'information de MM. Daniel GREMILLET, Michel RAISON et Mme Anne-Catherine LOISIER, « *Loi Egalim un an après : le compte n'y est pas ..... les résultats sur le revenu agricole se font attendre.....* » (octobre 2019), le Sénat a voté en janvier 2020 une modification.....

<https://www.senat.fr/presse/cp20200114.html>

\*Loi EGAlim pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous

OÏKOS KAÏ BIOS  
OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
Patrimoine Nature et Vie



## Notre modèle de lettre aux sénateurs

NOM, Prénom

Adresse

Objet

Pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux

Madame le Sénateur, Monsieur le Sénateur,

Je me permets de vous solliciter concernant le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGAlim). Le 25 septembre prochain débutera son examen en deuxième lecture.

**Pour sauver ce texte d'un véritable naufrage pour les citoyens et consommateurs, une mesure simple doit y être réintégrée : l'étiquetage des modes de productions pour les produits issus de l'élevage.**

Voté en première lecture, l'amendement de Barbara Pompili co-signé par 45 députés introduisait dans la loi l'obligation d'informer sur le mode d'élevage pour toutes les denrées animales, à l'article 11 du projet de loi. Mais c'était sans compter sur le vote au Sénat, qui a supprimé cette disposition du texte ! C'est bien regrettable, tout comme la procédure accélérée d'un texte fondamental pour la pérennité de l'agriculture de notre pays et pour notre indépendance alimentaire.

Je me permets néanmoins de vous rappeler les enjeux.

Pourquoi réglementer l'étiquetage ? Entre les images bucoliques qui ne correspondent pas à la réalité et les termes utilisés pour donner l'impression de « ruralité », il est souvent difficile de faire la différence entre les produits mis sur le marché. Le consommateur est parfois trompé, souvent perdu.

Rien de mieux que les faits pour montrer dans quelle ignorance il se trouve.

L'association **CIWF et ses sympathisants ont mené l'enquête cet été et le résultat est accablant** : combien d'étiquettes qui font croire que l'animal avait accès à l'extérieur ? Combien de mentions qui laissent à penser que le produit est issu d'un élevage traditionnel en plein air ? Combien de marques utilisent des images bucoliques sans donner aucune information sur la réalité de l'élevage ? (Dossier en attaché)

Sans contrainte pour le producteur, l'étiquetage du mode de production est un levier incitatif, progressif, et compatible avec le fonctionnement du marché. Obligatoire sur les œufs depuis 2004, il a permis une véritable structuration progressive du marché.

Comme l'association Oïkos Kaï Bios, 96% des Français y sont favorables.

C'est également l'une des 9 recommandations du Rapport de la Commission d'experts indépendants en charge de l'évaluation de l'impact de l'entrée en vigueur du CETA sur l'environnement, le climat et la santé, remis le 8 septembre 2017 au Premier Ministre.

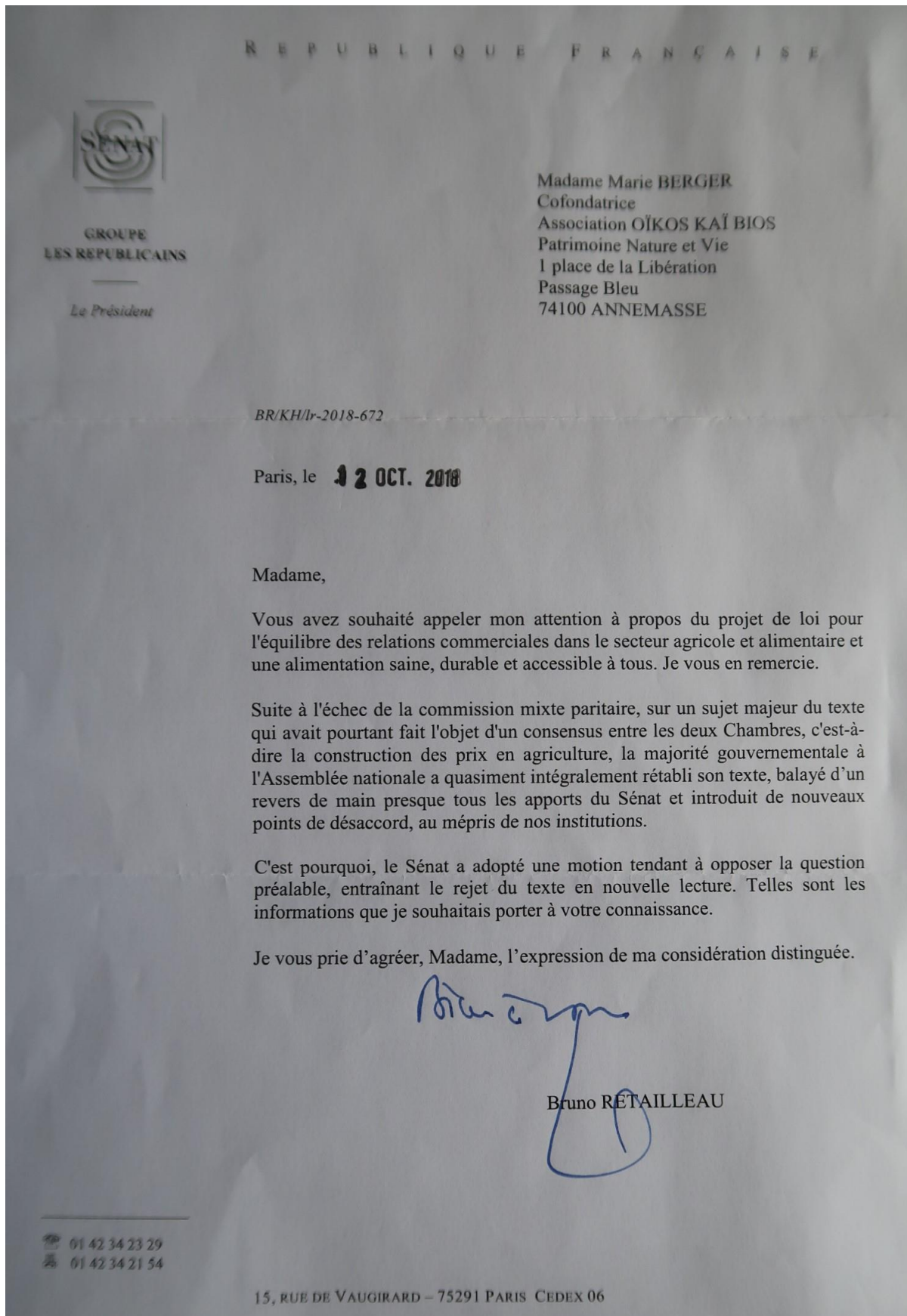
**A partir du 25 septembre prochain, j'espère votre présence au Palais du Luxembourg et votre vote en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux qui fasse honneur à notre pays.**

En vous remerciant de votre intérêt pour cette lettre,

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénateur, Monsieur le Sénateur, mes respectueuses salutations.

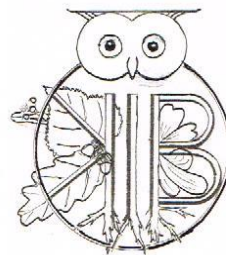
signature

La réponse de Monsieur Bruno RETAILLEAU, Président du Groupe Les Républicains



et notre réponse

Association OÏKOS KAÏ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
1, place de la Libération  
Passage Bleu  
74100 ANNEMASSE  
<http://www.oikoskaibios.com/>  
Objet : Animaux d'élevage :  
oui à l'étiquetage du mode d'élevage



Monsieur Bruno RETAILLEAU  
Président  
du Groupe Les Républicains  
Sénat  
Casier de la Poste,  
15 rue de Vaugirard,  
75291 Paris Cedex 06

Annemasse, le 8 novembre 2018

Monsieur le Sénateur,

Nous vous remercions de la réponse détaillée et circonstanciée que vous avez apportée à notre courriel concernant la loi EGAlim.

Nous avons eu connaissance de l'opposition apportée par le Sénat.

Suite à la saisine du Conseil Constitutionnel par plus de 60 sénateurs, la décision du 25 octobre indique que de nombreux articles de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, sont contraires à la Constitution.

Nous espérons qu'une fois de plus, ce ne seront pas les animaux qui feront les frais des aléas de cette loi.

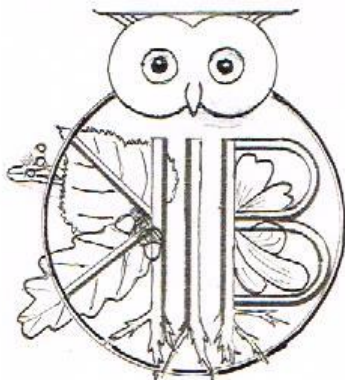
Nous continuons d'espérer une meilleure prise en compte de la souffrance des animaux de ferme, que ce soit pendant la durée de l'élevage ou au moment de leur abattage.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, nos respectueuses salutations.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

les membres cofondateurs

**© Oikos Kai Bios 2007-2020**



<http://www.oikoskaibios.com/>